



DATE DE PUBLICATION : 25 janvier 2019

Le directeur général des Statistiques, des Études et de l'International

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par Mme Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, à M. Olivier GARNIER, le 2 janvier 2019 ;

Délégation permanente est donnée à M. Olivier DE BANDT, directeur de l'Économie et de la Coopération internationales, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean-Charles BRICONGNE, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous les actes ou décisions à caractère individuel, toutes les conventions ainsi que tous les documents de nature à engager la Banque, dans la limite de 30 000 euros (HT) relatifs à l'exercice des activités de la direction de l'Économie et de la Coopération internationale, à l'exception de la nomination des chefs de service et des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

M. Olivier DE BANDT et M. Jean-Charles BRICONGNE peuvent subdéléguer leur signature aux agents des cadres de l'Institut bancaire et financier international dans la limite de 10 000 euros (HT) s'agissant d'engagements financiers.

Fait à Paris, le 2 janvier 2019

Olivier GARNIER